



MRC DE ROUSSILLON



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le lundi 13 février 2012

Une usine de biométhanisation à Beauharnois

Beauharnois. C'est sur le nouveau parc industriel de la ville de Beauharnois que le choix du site pour la valorisation des matières organiques s'est arrêté. Le 13 février dernier, les MRC de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry ont fait l'annonce officielle de leur partenariat pour la mise en place d'une usine de biométhanisation et compostage. Le projet, d'une valeur totale de 38M\$, verra son financement assuré à 60% par Québec. Il répondra aux exigences environnementales du Québec ainsi qu'aux orientations de développement durable des maires de la région.

Le maire de Beauharnois, Claude Haineault est fort heureux de la venue de ces installations dans sa municipalité. « *Nous sommes très fiers d'accueillir un tel projet d'avenir, sur un site absolument idéal ! Pas moins de 30 critères ont été pris en considération et au final, nous voici avec le meilleur endroit pour nos deux MRC, aux abords de l'autoroute 30 et loin des zones résidentielles, ce qui ne causera aucune nuisance liée au transport. Difficile de demander mieux !* »

Afin d'accompagner les premières municipalités intéressées à s'engager concrètement dans cette voie du développement durable, Québec a mis à leur disposition une enveloppe fermée, dont ont su profiter les deux MRC. Nathalie Simon, préfète de la MRC de Roussillon et mairesse de Châteauguay, souligne que « *grâce à notre action, nous serons maintenant parmi les mieux positionnés pour gérer et valoriser nos matières organiques. Le fait de travailler conjointement nous permet d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour nos citoyens, notamment en profitant d'économies d'échelles et d'une subvention de 60% pour l'ensemble du projet. Mais aussi, cela nous permettra de stabiliser les coûts de gestion des matières résiduelles dans le temps.* » Concrètement, avec les orientations du gouvernement du Québec, il apparaît que les coûts de gestion des matières résiduelles seront appelés à augmenter. L'implantation du centre de valorisation organique de Beauharnois confèrera aux gestionnaires des deux MRC d'être à l'abri d'une bonne part des fluctuations à venir. Cette gestion se fera via une Régie inter municipale qui verra le jour au cours de la présente année.

En effet, pas moins de 55% des matières actuellement envoyées à l'enfouissement sont constituées des restants de table et des résidus verts, tel que ceux du jardinage par

exemple. C'est donc la gestion de plus de la moitié de ce qui est actuellement envoyé à l'enfouissement qui sera prévisible.

Un choix qui s'impose

Le préfet de la MRC Beauharnois-Salaberry et maire de Saint-Louis-de-Gonzague, Yves Daoust, explique qu'« *avec notre volonté de nous inscrire dans le développement durable et l'intention de Québec d'interdire l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020, nous prenons l'initiative de la valorisation des matières organiques avec la technologie la plus performante et qui a fait ses preuves : la biométhanisation.* » De fait, dans sa Politique de gestion des matières résiduelles, le gouvernement du Québec annonce qu'il vise la valorisation de 60% des matières organiques d'ici 2015 et indique son intention d'en interdire complètement l'enfouissement d'ici 2020. Qui plus est, son Plan d'action sur les changements climatiques prévoit une réduction des GES. La biométhanisation permettra de détourner de l'enfouissement des matières qui produisent plus de 7% des GES au Québec pour en faire un carburant, le biogaz, beaucoup moins polluant que les énergies fossiles comme le pétrole. « *C'est gagnant aux deux bouts du processus* remarque Yves Daoust. *En plus, le transport des matières résiduelles organiques sera coupé de plus de la moitié puisqu'actuellement, nous devons les envoyer au site de Lachenaie ou de Sainte-Sophie* ».

Avec la production du biogaz, le processus de biométhanisation fournira une matière que l'on nomme digestat qui sera composté dans un bâtiment aéré, mais fermé. Le compost récolté retournera ainsi à la terre. « *Nous avons plusieurs hypothèses pour la disposition du compost* explique Nathalie Simon. *Mais nous pourrions certainement en faire profiter nos citoyens des 18 municipalités participantes* ».

Pour bien informer les citoyens, les MRC ont prévu la création d'un site Internet dédié d'ici le printemps, quelque temps avant les premières sessions d'information publiques. D'ici là, ceux qui veulent en savoir plus peuvent se rendre sur les sites Internet des MRC de Roussillon et Beauharnois-Salaberry.

La mise en opération du site de valorisation des matières résiduelles organiques est prévue pour 2014. Pour avoir plus d'informations, on peut se rendre sur les sites Internet des deux MRC au www.mrcroussillon.qc.ca ou au www.mrc-beauharnois-salaberry.com.

- 30 -

Pierre Tadros

Coordonnateur aux communications
MRC de Roussillon
p.tadros@mrcroussillon.qc.ca
450 638-1221 poste 330
514 204-3080

Guy Longtin

Coordonnateur aux communications
MRC de Beauharnois-Salaberry
g.longtin@mrc-beauharnois-salaberry.com
450 225-0870 poste 226